

## BESOINS EN EAU DES CULTURES

Les pluies des dernières semaines ont permis de suspendre les irrigations qui avaient pu être nécessaires dès le début du mois d'avril dans les sols superficiels pour les blés.

Conjugué à une demande climatique faible, des ETP modérées, le cumul des précipitations a permis de reconstituer les réserves en eau des sols et de satisfaire les besoins des cultures.

En effet, le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il peut être estimé par le calcul de l'ETM (Evapotranspiration Maximale), à partir de l'ETP (Evapotranspiration Potentielle) et d'un Coefficient cultural. Ce coefficient K<sub>c</sub> dépend de la culture et de son stade.

$$ETM = k_c ETP$$

Valeurs des Coefficients culturaux :

Céréales	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3

Pois protéagineux	semis	Levée	4-5 feuilles	Boutons floraux	Floraison	Formation gousses	Fin flo + 15 jours
	0,1	0,4	0,9	1	1,2	0,9	0,4

Actuellement, aucune irrigation ne se justifie en grandes cultures.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

L'impact des pluies des dernières semaines se mesure essentiellement sur les eaux superficielles : les rivières ont vu leur débit augmenter. Sur les nappes, on constate cependant une stagnation, voire une légère augmentation de leur niveau.

Côté réglementation, la terminologie des différents seuils pour lesquels s'appliquent les restrictions spécifiques a été harmonisée au niveau national, pour toutes les nappes et rivières. Ces 3 niveaux sont désormais désignés par :

- Seuil d'alerte
- Seuil d'alerte renforcée (anciennement dénommé « crise »)
- Seuil de crise (anciennement dénommé « crise renforcée »)

### ✓ Nappe de Champigny

Le 28 avril 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,77 m NGF (soit proche du seuil de crise renforcée) et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,59 m NGF, toujours sous le seuil de crise renforcée, fixé à 121,60 m NGF.

L'état de crise (anciennement crise renforcée) est toujours en vigueur sur les secteurs **Champigny Est et Ouest**, imposant des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques) qui se traduisent pour l'agriculture, en dehors du protocole de gestion collective, par une interdiction totale d'irriguer les grandes cultures et une restriction à 12 h par jour pour les cultures légumières et maraîchères.

En gestion collective, la situation de crise (anciennement crise renforcée) se traduit par une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales.

Les volumes individuels, calculés à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés, ont été notifiés par la DDT. Ces volumes ont été plafonnés à 130 % de votre référence AESN ou votre consommation des ces dernières années.

✓ Pour ceux qui participent à la gestion quantitative

**Renvoyez vos index au 1<sup>er</sup> mai :**

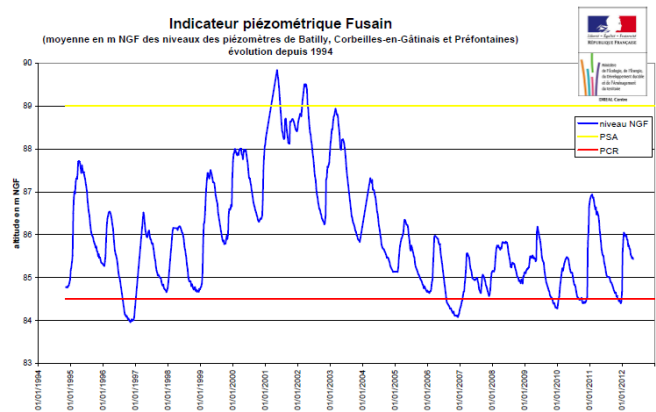
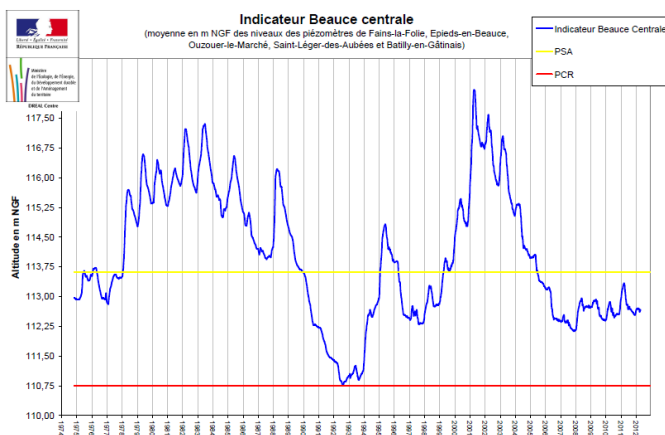
Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteur **le 1<sup>er</sup> de chaque mois**, même si aucune irrigation n'a été réalisée.

Le formulaire de saisie des index, envoyé avec l'Irri.pl@ine n°107, est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail ([irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr))

✓ Nappe de Beauce

Le 6 mai 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence) était à 112,66 m.


L'indicateur du secteur Fusain (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines) était à 85,43 m.



Les volumes prélevables au cours de la campagne d'irrigation 2012 vont prochainement être notifiés par la DDT à chaque irrigant.

L'arrêté cadre signé par le Préfet de la région Ile-de-France, le 18 avril dernier, précise les modalités de restriction en cours de campagne, en cas de franchissement du seuil d'alerte ou du seuil de crise, avec des modifications par rapport aux années précédentes :


	<b>Etat d'alerte</b>	<b>Etat de crise</b>
	<b>Beauce centrale</b> : 2 rivières sur 5 en dessous de leur débit de crise	<b>Beauce centrale</b> : 3 rivières sur 5 en dessous de leur débit de crise
	<b>Fusain</b> en dessous de son seuil d'alerte de 280 l/sec	<b>Fusain</b> en dessous de son seuil de crise de 120 l/sec
Grandes cultures	Interdiction d'irriguer du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 h consécutives	Interdiction d'irriguer du samedi 8 h au lundi 8 h, soit 48 h consécutives
Cultures maraîchères, horticoles et cultures hors-sol ou sous abris	Fractionnement des interdictions d'irrigation pour atteindre 24 h par semaine	Fractionnement des interdictions d'irrigation pour atteindre 48 h par semaine



Chambre d'Agriculture  
SEINE-ET-MARNE

Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

**Toute rediffusion et reproduction interdites**



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière de  
compte d'affectation spéciale  
« Développement agricole et rural »